



Progresser



Découvrir



Jouer



Partager



L'ASSOCIATION JSCPO

JEUNESSE SPORTIVE ET CULTURELLE PITRAY OLIER

Le PO est une association plus que centenaire, dédiée à la jeunesse.

En 1895, Gaston de Pitray, prêtre de l'Église saint Sulpice, reçoit la mission d'accueillir les jeunes enfants défavorisés du quartier Saint-Sulpice. L'aventure du Patronage Olier commence...

Devenue, en 1964, Association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier, elle évolue au fil du temps en harmonie avec l'évolution de la société et en fidélité à sa vocation originelle d'éducation humaine, spirituelle et sociale.

Le PO constitue aujourd'hui la plus importante association sportive et culturelle du 6^{ème} arrondissement de Paris. Association loi 1901, elle fonctionne grâce à des bénévoles qui agissent au sein d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration et de commissions opérationnelles par activité.

A travers la Paroisse et la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, grâce à son fondateur, le PO dispose de plusieurs lieux de vie indispensables à la bonne marche des activités : les locaux rue d'Assas, le stade de foot à Châtenay-Malabry et le centre de vacances du Bourdiou en Gironde.

Sur le site internet du PO, vous trouverez le détail de la création du PO, son histoire et ses valeurs.

Le PO a toujours eu comme premier souci le bien-être et l'épanouissement des enfants à travers différentes activités culturelles et sportives.

Ancrée dans ses racines chrétiennes, Le PO est un espace d'accueil, de rencontres et d'activités pour chacun, en toute liberté, tel qu'il est, avec son histoire, sa personnalité, sa religion ou absence de religion. Cet accueil fait toute la richesse du PO et en constitue même sa colonne vertébrale.

L'action éducative du PO est fondée sur une compréhension de l'enfant, de l'adolescent et de la personne, une éducation qui privilégie l'aventure collective et le partage.

La conception de l'animation et de l'éducation au PO repose sur le respect des consciences telles qu'elles sont. Cette conception doit être appropriée aux temps de loisirs et permettre à chacun de développer, dans un climat de sécurité et d'amitié, ses facultés propres, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales.

Sur le site internet du PO, vous trouverez le détail du projet éducatif de l'association.

Dans chaque activité, nos principaux objectifs sont :

Accueillir tout le monde sans esprit sélectif

Transmettre et partager les valeurs qui nous sont chères : respect, engagement, tolérance, solidarité, générosité, amitié, partage...

Associer les familles à notre projet Le PO, c'est aussi l'investissement des parents au travers des activités de leurs enfants.

On n'inscrit pas son enfant au PO comme à n'importe quel club de sport, école de musique ou centre de vacances, mais on s'engage à participer pleinement au bon fonctionnement des activités auxquelles son enfant participe.

Rue d'Assas



Le Bourdiou



PO Foot

680 joueurs, éducateurs et dirigeants
(de 5 à 60 ans)
partagent leur passion pour le football
au sein de 35 équipes.

L'Heure Musicale

plus de 140 jeunes musiciens (entre 3 et 18 ans)
partagent leur passion de la musique à travers
éducation musicale et pratique instrumentale en
cours particuliers et collectifs. Quelques
propositions sont également faites aux adultes.



PO Vacances

organise pour 200 jeunes des séjours
dans le centre de vacances
du Bourdiou en Gironde,
mais aussi des semaines de ski
ou des camps itinérants
à l'étranger.

PO Théâtre

Troupes de Théâtre
pour les adolescents (13/18 ans)
et les adultes.





L'HEURE MUSICALE DU PO

Depuis près de 40 ans,
près de 140 jeunes musiciens partagent
leur passion chaque semaine

Le PO est un lieu d'accueil pour tous,
enfants, adolescents, jeunes et adultes

La musique s'exprime
au service du développement de la personne

Grandir au PO en musique,
c'est découvrir et progresser
de manière rigoureuse mais sans esprit de sélection

Une douzaine de professeurs donne des cours
au sein de l'Heure Musicale.

Ils ont tous une activité professionnelle musicale,
aiment enseigner auprès des enfants et des jeunes
et partagent leur amour de la musique avec eux,
quel que soit leur niveau.



OBJECTIFS ET ENJEUX DE LA FORMATION MUSICALE AU PO

La Formation Musicale accompagne les élèves musiciens dans leur éducation musicale tout au long de leur apprentissage.

Ils exercent leur corps et leur esprit
à acquérir des compétences musicales indispensables
à la pratique individuelle ou collective de leur instrument.

Les élèves trouvent le plaisir de faire de la musique
tout en se détachant de la barrière technique de l'instrument.

C'est aussi un préalable à la pratique collective
puisque'il est difficilement envisageable d'évoluer dans un ensemble
sans avoir travaillé le tempo qui garantit que tout le monde joue bien ensemble.

Tout au long de la Formation Musicale,
tous les signes et les paramètres de la musique
sont travaillés individuellement et collectivement :
le rythme et la pulsation, le tempo, le chant, l'oreille, les écarts entre les sons,
la différenciation des timbres et des harmonies, la structure de la phrase musicale,
le caractère d'une mélodie, la forme d'un morceau,
la reconnaissance d'un genre musical, d'un style...

Tous ces éléments deviennent des savoir-faire
qu'un musicien utilise dès qu'il joue ou écoute de la musique.
C'est son bagage musical, qu'il promène en permanence avec lui
et qui enrichit sa vie musicale, et plus généralement sa vie tout court 😊

A mesure qu'il entre en connaissance et reconnaissance
des paramètres constitutifs de la musique,
l'élève développe un goût musical
qui lui permet de pratiquer la musique en conscience,
d'interpréter des morceaux et pas seulement de les exécuter.

Au cours du cursus de la Formation Musicale au PO, nous mettrons en place
deux évaluations par an afin d'accompagner
l'élève vers l'autonomie dans sa pratique musicale.

Devenu musicien, il vit alors la musique
et trouve dans l'interprétation la possibilité d'exprimer sa personnalité.

INITIATION MUSICALE

pour les enfants scolarisés en maternelle

Quatre directions de travail

- ♪ Développement du sens auditif : écoute d'un matériel sonore varié, classement et comparaison des timbres, discrimination des hauteurs, découverte du mouvement sonore.
- ♪ Développement du sens rythmique : jeux « frappés » dans les mains, avec des claves ou des tambourins...
- ♪ Développement du sens mélodique : apprentissage de chansons variées avec un répertoire choisi pour apprendre à reconnaître les intervalles ou certaines cellules rythmiques
- ♪ Développement du sens du tempo : mouvements en musique (marche, course, balancement, sautillé, galop).



Trois groupes au fil des âges et de la progression des enfants

Initiation Musicale 1 pour les 3-4 ans en petite section de maternelle : stimulation du domaine sensoriel de l'enfant et développement du désir de participer activement.

Initiation Musicale 2 pour les 4-5 ans en moyenne section de maternelle : apprentissage de la justesse d'intonation, précision rythmique, coordination des mouvements. Graphismes en rapport avec la hauteur, la durée, l'intensité des sons.

Initiation Musicale 3 pour les 5-6 ans en grande section de maternelle : approfondissement des deux années précédentes et début de la prise de conscience des paroles des chants, avec quelques chansons dont les paroles comportent le nom des notes. Développement de la motricité fine.

FORMATION MUSICALE
indissociable de la pratique instrumentale
dès 6 ans

Groupes de progression avec les professeurs
Jeanne, Nina, Paloma, Alexandre et Thibault.

Adagio CP

1^{er} degré, année 1
pour les enfants en CP
qui débutent la formation musicale

Ou

Adagio CE1 à CM2

1^{er} degré, année 1
pour les enfants de CE1 à CM2
qui débutent la formation musicale

Andante

1^{er} degré, année 2

Andantino

1^{er} degré, année 3

Allegretto

2^{ème} degré, année 1

Allegro

2^{ème} degré, année 2

Presto

3^{ème} degré, année 1

Prestissimo

3^{ème} degré année 2
pour les jeunes préparant leur diplôme d'autonomie

UNE PRATIQUE INSTRUMENTALE INDIVIDUELLE

**dès 5 ou 6 ans selon la motivation
dans une démarche humaine non sélective**

**Les professeurs se relaient, tout au long de la semaine,
pour enseigner leur instrument
à travers des cours individuels de 30 mn
(possibilité de suivre des cours de 45 mn ou 1 heure)**

CLARINETTE

GUITARE

FLUTE TRAVERSIERE

PIANO

VIOLON

VIOLONCELLE

BATTERIE

**Les jours et les horaires des cours particuliers
sont fixés directement par les professeurs. avec chaque famille.
Coordonnées à demander sur heuremusicale@le-po.com**

UNE PRATIQUE COLLECTIVE

pour permettre aux musiciens de se rencontrer,
de s'écouter et d'apprendre à jouer ensemble.

Plusieurs opportunités selon les âges, les envies
et le nombre d'années de pratique instrumentale.

A noter : les musiciens qui obtiennent leur diplôme d'autonomie en formation musicale (en générale après 7 années), doivent rejoindre impérativement un atelier, ensemble ou projet musical en parallèle de leur pratique instrumentale en cours particulier.

Ensembles instrumentaux, groupe de musique de chambre, projets musicaux rassemblant différents instruments tout au long de l'année musicale, jazz, musique amplifiée, atelier par instrument...

Les propositions sont variées et seront détaillées
par les professeurs concernés.



Ensemble instrumental du PO

Cet ensemble accueille tous les instrumentistes
à vent (saxo, trompette, trombone, clarinette, flute traversière, guitare)
et à percussion
à partir de la 2nde ou 3^ème année de pratique instrumentale.

Bonne humeur et esprit d'équipe seront à l'honneur
pour élaborer, tout au long de l'année, un répertoire varié et festif.
L'ensemble se produira à l'occasion des divers événements musicaux du PO

Projets musicaux - Musique de chambre

Les projets musicaux s'adressent à tous les musiciens du PO mais sont notamment conçus pour les élèves autonomes en formation musicale et qui n'ont pas le temps de consacrer une heure par semaine à un ensemble /atelier.

La formule est constituée de 2 projets musicaux par an (1 par semestre).

Deux fois dans l'année, les professeurs d'instruments définissent un répertoire, en discutent avec les élèves et attribuent les parties à travailler lors des cours individuels d'instrument.

Les pièces de musique sont orientées vers le trio, quatuor... Elles mêlent de préférence, voire nécessairement, des instruments différents.
Par exemple, trio pour flûte, violon et piano.

Une fois le morceau maîtrisé par les élèves en cours particuliers, ces derniers s'engagent à assister à 4 séances répétitions de 30 mn réunissant les participants hors des cours individuels.

Les performances de ces pièces de musique ne sont pas limitées à une seule audition et peuvent être rejouées profitablement à d'autres occasions (audition de fin d'année, fête de l'HM...).

Avec 2 projets annuels, les élèves s'engagent donc à participer dans l'année à 8 fois 30 mn, donc 4 heures en tout.

CHORALE pour les enfants

de grande section de maternelle à CM1

Manière ludique d'explorer notre tout premier instrument qu'est la voix !
Le répertoire est composé de chansons françaises et du monde faciles à mémoriser.

En parallèle à la voix, nous développons la coordination
en créant une gestuelle ou des chorégraphies toutes simples autour des chansons.
Les enfants apprennent aussi le goût des mots et histoires que l'on raconte en musique !

Important : la chorale des enfants est un moment musical
destiné aux petits chanteurs motivés qui souhaitent chanter
et progresser de manière ludique et rigoureuse.

Même si la chorale est offerte dans le cadre des formules
initiation ou formation musicale + instrumentale,
ce n'est pas un temps de garderie fort utile pour les parents :)

Pour éviter que certains enfants, non motivés,
ne perturbent l'ensemble de la chorale,
nous avons décidé cette année qu'un point sera fait
avec les familles au début du mois de décembre.
Nous déciderons, à ce moment là, quels enfants peuvent continuer.
Les autres devront attendre pour faire, s'ils le souhaitent,
un nouvel essai en septembre 2025.



Chorale pour les adultes

Jeux vocaux et théâtraux, échauffements corporels pour une mise en voix.

Apprentissage ludique des chansons.

Travail sur l'expressivité et la gestuelle autour des chansons.

Le répertoire est choisi en début d'année avec le groupe.

Nouveauté septembre 2024 : **Atelier Théâtre & Musique à partir de 7 ans**

Exploration des liens qui peuvent être créés entre musique et théâtre
Travail d'une pièce de théâtre ou d'extraits de pièce
Recherche de musiques permettant d'accompagner la pièce
et travail de ces œuvres en musique de chambre
Jeux scéniques avec l'instrument.

Atelier ouvert principalement aux élèves de l'Heure Musicale qui pratiquent un instrument.
Sur demande, des enfants sans pratique instrumentale
pourront intégrer l'atelier par le chant.



Au PO, on ne fait jamais de la musique dans son coin...

Les enfants et jeunes sont incités à participer dès que possible à l'un des
atelier ou ensemble Instrumental ou projet musical
pour se rencontrer, s'écouter et apprendre à vivre ensemble

D'autres occasions de partage ont lieu tout au long de l'année :

Heures musicales mensuelles
ces auditions constituent un moteur de la progression
et développent le goût de bien jouer :
chacun peut apprendre à dominer son émotion
et partager en public le résultat de ses efforts.

Concert de partage à Noël chez les Petites Soeurs des Pauvres,

Concert galette en janvier,

Fête de l'Heure Musicale en fin d'année.

TARIFS de l'Heure Musicale

adhésion JSCPO 48€ comprise, à retirer si membre d'une autre activité du PO.

Initiation Musicale IM1 et IM2

450 € 45 mn par semaine

IM3 ou Formation Musicale sans instrument

480 € 45 mn par semaine + 45 mn chorale (GS à CM1) facultative + découverte d'instruments sur 3 séances de 30 mn (en mars et avril) en petits groupes de 3 enfants.

Formule Instrument individuel + Formation Musicale (ou IM3 avec instrument)

1 100 €

1 heure de Formation Musicale obligatoire
+30mn de cours individuel particulier d'instrument

Il convient d'ajouter 150 € pour ajouter une pratique collective de type ensemble ou atelier ou projet musical

Instrument individuel + Pratique Collective dès le diplôme d'autonomie en formation musicale obtenu

1 100 €

30mn de cours individuel particulier d'instrument
+1 heure d'ensemble instrumental, atelier ou projet musical

Chorale Enfants (GS de maternelle à CM1)

450 € pour 45 mn par semaine

La chorale est offerte dans le cadre
d'une formule avec Initiation/Formation Musicale et Instrumentale
Participation à la chorale sous réserve de la motivation de l'enfant.



Ensemble Instrumental, Musique de Chambre, Atelier Musical, Atelier Théâtre & Musique

500 € pour une heure par semaine

Ou 150 € en plus de la formule formation musicale et Instrumentale
sous réserve d'un groupe de 5 élèves minimum. Si moins de participants, tarifs à adapter.



Pratique instrumentale plus longue ou de plusieurs instruments

Dans le cadre des formules, il est possible de suivre :

45 mn de cours particulier d'instrument
au lieu de 30 mn par semaine
en ajoutant 320 €

1 heure de cours particulier d'instrument
au lieu de 30 mn par semaine
en ajoutant 640 €

un cours particulier de 30 mn
pour un second instrument
en ajoutant 640 €

Proposition Heure Musicale pour les Adultes

Le PO est une association dédiée aux jeunes et aux enfants
mais accueillent des adultes liés à l'histoire de l'association
(jeunes devenus moins jeunes, parents, amis...)

Pratique instrumentale pour les adultes

30 mn de cours particulier d'instrument par semaine
850 €

45 mn de cours particulier d'instrument par semaine
1 150€

1 heure de cours particulier d'instrument par semaine
1 450 €

Chorale des adultes du PO

380 € pour 1 heure 30 par semaine



CALENDRIER MUSICAL 2024-2025

**Les cours s'étalent sur
32 semaines*
hors vacances scolaires**

Première semaine de cours : 9 septembre 2024

Dernière semaine de cours : 9 juin 2025

**Les semaines des 16 et 23 et 30 juin
permettent aux professeurs
de reporter éventuellement certains de leurs cours
notamment en fonction de leurs agendas musicaux professionnels.**

Cours sur les jours fériés :

**Les professeurs d'instrument et de cours de FM s'organisent directement
avec leurs élèves pour les cours lors d'un jour férié sur le calendrier.**



HORAIRES DES COURS 2024- 2025

Initiation Musicale :

Initiation Musicale 1 : mercredi de 16h45 à 17h30

Initiation Musicale 2 : mercredi de 15h15 à 16h

Initiation Musicale 3 : mercredi de 16h à 16h45

Formation Musicale :

Adagio CP

enfants issus IM3 ou nouveaux élèves de CP

mardi de 17h30 à 18h30

ou mercredi de 14h15 à 15h15

Adagio débutants de CE1 à CM2

lundi de 16h45 à 17h45

Andante

lundi de 16h45 à 17h45

mercredi de 14h15 à 15h15

mercredi 16h à 17h

Andantino

mercredi de 13h15 à 14h15

mercredi de 17h à 18h

Allegretto

lundi de 17h45 à 18h45

mercredi de 14h15 à 15h15

Allegro

mercredi de 18h à 19h

Presto

Mercredi de 14h à 15h

Jeudi de 17h à 18h

Prestissimo

Jeudi de 18h à 19H

Ateliers

Ensembles instrumentaux

Ensembles vocaux

Chorale GS à CM1
mercredi de 15h15 à 16h

Ensemble instrumental
lundi de 18h45 à 19h45

Atelier Théâtre & Musique
mercredi de 16h à 17h

Projets musicaux - Musique de Chambre
fréquence, jours et horaires à définir à la rentrée
par chacun des professeurs concernés.

Chorale Adultes
mercredi de 19h30 à 21h



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'HEURE MUSICALE

Nous rappelons que le projet pédagogique de l'Heure Musicale ne permet pas la pratique instrumentale seule pour les enfants et les jeunes.

Pour les pratiques collectives, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun groupe ne pourra se constituer avec moins de 6 participants.

Le fonctionnement de l'Heure Musicale repose sur une progression régulière de chaque musicien et nous souhaitons, bien légitimement, **la plus grande assiduité** de la part de nos élèves.

En cas d'absence, nous vous demandons de prévenir impérativement le professeur par sms ou mail dès que possible afin que celui-ci ne s'inquiète pas et puisse s'organiser en conséquence.

Précisons également qu'en cas d'absence d'un élève, absence ponctuelle ou plus longue pour quelle raison que ce soit, les professeurs ne sont pas tenus de rattraper le(s) cours et aucun remboursement ne pourra être envisagé pour le(s) cours ainsi manqué(s).

En revanche, compte tenu du fait que nos professeurs exercent tous en parallèle une carrière de musicien, il est possible que certains cours ne puissent avoir lieu à leur jour et horaire habituels. Dans ce cas, un remplacement des cours sera bien sûr proposé par le professeur à un autre moment, notamment fin juin.

Nous rappelons à nos élèves que l'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée pendant les cours de musique :)



COTISATION HEURE MUSICALE

2024-025

La cotisation annuelle se compose de deux parties :

1

la cotisation annuelle fixe selon les cours et formules

Cette cotisation inclut l'adhésion annuelle à l'association (48 €).
Une seule adhésion annuelle si votre enfant participe à plusieurs activités du PO.

2

la cotisation variable et facultative **dont chaque famille décide du montant en libre conscience**

Cette participation libre et facultative nous permet d'aider financièrement
plusieurs familles en difficultés financières.

Nous vous remercions par avance de votre générosité
dans le cadre de cette dimension solidarité si important au PO.

Nous avons le souci que le coût ne soit pas un obstacle à l'inscription de votre enfant.

N'oubliez pas que vous pouvez être aidés pour le financement de cette activité : bons CAF, aides via les comités d'entreprise, chèques ANCV (avec 2% de frais de gestion en plus).

Nous nous faisons un devoir de trouver à chaque fois des solutions avec les familles en difficulté. N'hésitez pas à en parler avec simplicité et confiance à Laurence, la Directrice Générale du PO, sur l'adresse laurence.mouterde@le-po.com

Les frais de participation à l'Heure Musicale sont calculés au plus juste par participant. Il ne nous est donc pas possible de proposer de tarifs dégressifs pour les fratries mais des aides de solidarité peuvent bien évidemment être accordées en fonction des situations.



**ATTENTION NOUVEAU PROCESSUS
ESPACE ADHERENT / BASE DE DONNEES
PUIS INSCRIPTION à L'HEURE MUSICALE**

A LIRE ATTENTIVEMENT

La base de données du PO, qui permet de gérer tous les membres, les inscriptions aux activités annuelles, les inscriptions aux différents séjours, **fait peau neuve**.

Avec une **technologie plus performante** mais aussi des **fonctionnalités plus satisfaisantes** comme notamment celle de permettre aux deux parents de créer chacun un espace adhérent pour gérer conjointement les inscriptions de leur(s) enfant(s).

Que votre enfant soit déjà membre d'une activité annuelle du PO (Heure Musicale, Foot...), qu'il ait participé à un séjour dans le passé au PO Vacances ou frappe à la porte pour la première fois, **nous vous remercions de suivre scrupuleusement les étapes suivantes**.

En cas de souci technique, merci de poser votre question sur l'adresse bdd2024@le-po.com Nous vous apporterons une réponse par retour de mail.

Les étapes 1 à 3 sont à faire, par vos soins, qu'une seule et unique fois. Les étapes 4 et 5 vous permettront ensuite de réaliser l'inscription à l'Heure Musicale du PO pour 2024-2025.

ETAPE 1 :

Lors de la création de votre compte, merci de mettre impérativement vos propres informations en tant que parent/gestionnaire.

Si vous avez déjà des enfants au PO, merci de nous indiquer impérativement dans le champ « message à l'intention des administrateurs de la base de données » le nom et prénom de votre/vos enfant(s) déjà membre(s) du PO. Grâce à une migration informatique, nous pourrons valider le compte en rattachant leurs informations et faciliter leur inscription.

Si votre enfant n'est pas encore membre du PO, il faudra attendre la validation de votre compte (étape 2) pour créer son adhésion dans un second temps (étapes 3 à 5).

Se créer un compte en cliquant sur le lien suivant :

<https://le-po-mon-club.numa-dev.fr/connexion>

Il faut cliquer sur « Créer un compte »

ETAPE 2 :

Suite au message qui apparaît sur votre écran, merci de suivre les consignes pour **valider votre adresse mail**. En effet, par sécurité, notre base de données possède désormais une authentification forte.

ETAPE 3 :

Une fois la validation de votre compte par le PO (ce qui peut prendre jusqu'à 24H hors we), vous recevrez un mail ou un sms pour confirmer la validation de votre compte et vous demander de continuer le processus.

ETAPE 4 :

[Retournez sur l'accès au compte en cliquant ici](#)

en indiquant vos identifiants et mdp.

ETAPE 5 :

Sur votre compte, deux possibilités :

- Vous trouvez déjà vos enfants rattachés et vous pouvez directement faire la réinscription à l'Heure Musicale année 24-25 en cliquant sur son/leur nom. En validant le formulaire et le choix des cours de musique, vous visualiserez directement la confirmation de votre démarche sur la base de données (aucun mail à attendre).
Il vous restera, pour valider définitivement l'inscription, à régler un acompte de 350 euros.
- Vous n'avez pas encore votre/vos enfant(s) sur le compte. Vous devez créer son/leur adhésion au PO en renseignant ses/leurs informations (et non plus les vôtres). Vous pourrez ensuite faire une demande d'inscription à l'Heure Musicale année 24-25. Nous donnerons suite, par mail, à cette demande en fonction des places disponibles courant juin 2024.